

DECLARATION

DU REPRESENTANT LEGAL DU DEMANDEUR *

DU DEMANDEUR S'IL EST EMANCIPE *

AU SUJET DES CAUSES D'INCAPACITE OU D'INTERDICTION POUVANT FAIRE OBSTACLE A LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNE

* cocher la case correspondant au signataire de la déclaration

L'autorisation de chasser n'est pas délivrée et n'est pas reconnu le rôle d'accompagnateur :

- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal ;
- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit d'association illicite, de fabrication, débit, distribution de poudre, armes ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ; d'entrave à la circulation des grains ; de dévastation d'arbres ou de récoltes sur pied, de plants venus naturellement ou faits de main d'homme ;
- à ceux condamnés pour vol, escroquerie ou abus de confiance ;

Le soussigné certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions ci-dessus ne lui est applicable.

Fait à

le

Signature :

Le signataire est informé que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment une autorisation de chasser accompagné, ou reconnaître indûment le rôle d'accompagnateur sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

ATTESTATION DE SUIVI
DE LA FORMATION PRATIQUE ELEMENTAIRE

Le responsable de la formation à la Fédération départementale des chasseurs de :

.....

atteste que la personne désignée au recto du présent document a suivi la formation pratique élémentaire préalable à la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné.

Nom de naissance et prénoms du responsable de la formation :

.....

Fait à

le

Signature :